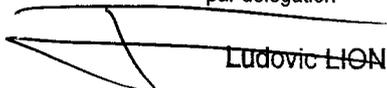


Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11/09/2007
Publication : 14/09/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation


Ludovic LIONS

N° CP

5°/62-07

Séance du

- 7 SEP. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT A BRUNSTATT

La Commission Permanente du Conseil Général,

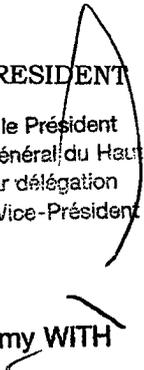
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-5°/02 du Conseil Général du 15 décembre 2006 relative aux moyens des services de l'Assemblée,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président à signer la convention, dont le projet est annexé au rapport, entre Mademoiselle Vanessa Murguet et le Département du Haut-Rhin, portant mise à disposition d'un logement à BRUNSTATT, 272 avenue d'Altkirch
- ❖ Précise que la recette correspondante, d'un montant mensuel de 200 €, sera recouvrée au chapitre 75 nature 752, fonction 0202 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions